

**P.V. n° 18**

**Président** : M. DEMARET.

**Présents** : MM. DARMON – EREAU – LABBE – SIMON – TOURRETTES.

**Excusés** : MM. ALLOSSE - HUS - RAMBAUD – RISPAL – THEBAULT.

**Absent** : MM. MARQUES.

**Assistent** :

Pour la LFNA : MM. BOUARD (Président délégué LFNA).

Pour les C.D. Jeunes : **16** (Mme. VERGNAUD) – **17** (M. LAGARTO) – **19** (M. DA SILVA) – **23** (représentant excusé) – **24** (M. LALET) – **33** (Mme. LAGARDE – M. BAUDRY) – **40** (MM. BARBARO – LESCAIL : en visioconférence) – **47** (M. ANDRE) – **64** (Mme. TOISON – M. GRULE : en visioconférence) – **79** (M. DENIAU) – **86** (Mme. URANGA – M. SAVIGNY) – **87** (M. LIOBET).

**Salariés** : Mme. JUGE (D.T.R.) - MM. PARISOT (C.T.R. P.P.F.) - MOUTHAUD - LE MIGNOT.

*Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : [juridique@lfna.fff.fr](mailto:juridique@lfna.fff.fr) , le droit d'examen étant de 114 euros.*

*Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).*

Le Président, Patrick DEMARET, ouvre la séance en remerciant les personnes présentes en demandant à chacun de se présenter rapidement. Un tour de table rapide est donc effectué.

Le Président délégué de la LFNA, Gilles BOUARD, enchaîne en rappelant les grandes lignes du programme de la liste élue en matière de compétitions jeunes qui passe pour l'essentiel par un nombre de matches conséquent à offrir à nos jeunes licenciés.

Il indique que, dans le cadre de l'ouverture revendiquée, les commissions jeunes des 12 Districts ont été invités à cette réunion avec la C.R. Jeunes afin de donner leur avis sur l'orientation qui va être donnée aux compétitions régionales jeunes pour les prochaines saisons.

---

## 1. PRESENTATION DU PROJET DE REORGANISATION DES COMPETITIONS JEUNES AUX 12 DISTRICTS

---

**RAPPELS** :

Lors de la réunion du 19/02/2025, Vanessa JUGE et Vincent VALLET avaient exposé, à l'aide d'un power-point, le rôle de la commission principalement axé sur le **développement des compétitions Jeunes** (championnats et coupes).

Une **première** approche avait été présentée sous forme de diaporama (amélioré et relu au fur et à mesure de cette réunion), à la suite de réunions de l'E.T.R., concernant l'évolution générale des compétitions régionales Jeunes dans les diverses catégories pour les futures saisons. Depuis, les membres ont eu l'occasion d'échanger sous forme de réunion en présentiel ou en visioconférence afin d'affiner la trajectoire à suivre, laquelle sera présentée aux clubs avant de l'être lors d'un Comité Directeur de Ligue et soumise au vote en Assemblée Générale.

**Le projet affiné** est présenté en séance ce jour par Vanessa JUGE aux représentants des C.D. Jeunes des Districts avec des axes forts :

- Arriver à moyen terme avec un schéma identique d'U15 à U18 avec **2 poules de 12 en R1 et 2 ou 3 poules en R2**
- Ajout d'un niveau intermédiaire avec l'existence de **championnats ou pôles Interdistricts en U15 et U17** pour des accessions en fin de saison en U16 R2 et U18 R2
- Cheminement à définir depuis la **catégorie U12** avec la **création d'un challenge en deuxième phase (avec des obligations)** jusqu'à la structure du championnat U14 Ligue (avec un nombre limité à **70 équipes**), en passant donc par la **catégorie U13 avec 50 équipes en phase Ligue** et la possibilité de pratiquer à 11 lors des dernières journées de championnat.
- Possibilité de **création de coupes régionales**, dès la saison 2025/2026, dans certaines catégories (**U14 et U16**) en plus de celle d'**U15** actuelle, toutes sous forme de poules puis élimination directe et réservées aux **équipes évoluant en championnats régionaux** de leur catégorie et avec engagement obligatoire.

---

## 2. ELABORATION ET COMPLEMENTARITES DES CALENDRIERS JEUNES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX

---

Ce thème a été abordé de façon succincte en raison du gros volume de travail concernant le projet de réorganisation des compétitions jeunes.

Il sera demandé aux Districts d'être plus rigoureux dans la fourniture d'équipes qualifiées pour la phase Ligue car une trop grande disparité existe entre les 12 centres de gestion. Ainsi, pour le Criterium Régional U13, le premier District ayant fourni ses équipes qualifiées l'a fait début décembre 2024 alors que le dernier ne les a fournis que fin janvier 2025.

La commission va se pencher sur un projet de calendrier général qui sera ensuite soumis aux Districts pour avis.

La commission est néanmoins en attente d'éléments tels que les dates des tours fédéraux de la Coupe Gambardella Crédit Agricole, les dates retenues pour les finales départementales, régionale et nationale du Festival Foot U13 Pitch, des dates retenues pour les actions techniques de l'E.T.R.

## COUPE NOUVELLE-AQUITAINE U15

### SYSTEME COUPE NOUVELLE-AQUITAINE U15

SAISON 2024/2025

## 215 Engagés

19/10/2024	1 <sup>er</sup> Tour	---- >	87	matches avec	174	clubs			
02/11/2024	2 <sup>ème</sup> Tour	---- >	64	matches avec	87	vainqueurs	+	41	entrants
11/01/2025	3 <sup>ème</sup> Tour	---- >	32	matches avec	64	vainqueurs			
22/02/2025	4 <sup>ème</sup> Tour	---- >	16	matches avec	32	vainqueurs			
29/03/2025	5 <sup>ème</sup> Tour	---- >	8	matches avec	16	vainqueurs			
19/04/2025	1/4 de Finale	---- >	4	matches avec	8	vainqueurs			
03/05/2025	1/2 Finales	---- >	2	matches avec	4	vainqueurs			
07/06/2025	<b>FINALE</b>	---- >	1	match avec	2	vainqueurs			
			<b>214</b>	<b>matches</b>					<b>215</b> équipes

### 1/8èmes de Finale :

La Commission homologue les résultats des **8** matches de ce tour, à l'exception des 2 rencontres en retard qui se disputeront le 12/04/2025.

### Calendrier des ¼ de Finale

4 matches avec les **8** vainqueurs des 1/8èmes de Finale.

Les membres de la commission procèdent au **tirage INTEGRAL**.

- **Match n° 1** : F.C. Chauray (U15 R2 – 79) / Limoges Football (U15 R1 – 87)
- **Match n° 2** : Pau F.C. (U15 R1 – 64) **ou** Arin Luzien (U15 R2 – 64) / Chamois Niortais F.C. (U15 R1 – 79)
- **Match n° 3** : F.C.E. Mérignac Arlac (U15 R1 – 33) **ou** F.C. Marmande 47 (U15 R1 – 47 / Bergerac Périgord F.C. (U15 R1 – 24)
- **Match n° 4** : La Jeanne d'Arc de Dax (U15 R1 – 40) / Rochefort F.C. (U15 R2 – 17).

**4 Matches** à jouer sur le terrain du club premier nommé le **samedi 19 avril 2025 à 15h00**.

La durée de la rencontre est de 80 minutes, divisée en deux périodes de 40 minutes. En cas d'égalité à l'issue de la rencontre, il sera procédé à la séance de tirs aux buts pour désigner un vainqueur (**il ne sera pas joué de prolongation**).

**Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par la C.R. Arbitrage.**

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe recevante, sauf désignation par la C.R. Délégués.

**REGLEMENT FINANCIER**

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

**ACCES AUX MATCHES**

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

**TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES**

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.  
En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à [competlfna@lfna.fff.fr](mailto:competlfna@lfna.fff.fr)  
\_Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

**ATTENTION !!!**

**Cette Coupe est ouverte aux joueurs U15, U14 et U13 (3 maximum) aux conditions de surclassement de l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.**

**Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match.**

**En conformité avec l'article 24/A Alinéa 1 et 2 des Règlements Généraux de la LFNA, il peut être procédé au remplacement de trois joueurs au cours d'un match.**

**La règle des remplacés remplaçants s'applique durant toute la compétition.**

**Calendrier des ½ Finales**

Il est également procédé ce jour au **pré-tirage des ½ Finales** :

- Vainqueur **Match n° 4** / vainqueur **Match n° 3**
- Vainqueur **Match n° 1** / vainqueur **Match n° 2**

**La désignation des clubs devant recevoir pour ces ½ Finales sera déterminée en fonction de la position des équipes lors des ¼ de Finale (recevant/visiteur).**

**2 Matches** à jouer sur le terrain du club premier nommé le **samedi 3 mai 2025 à 15h00**.

La durée de la rencontre est de 80 minutes, divisée en deux périodes de 40 minutes. En cas d'égalité à l'issue de la rencontre, il sera procédé à la séance de tirs aux buts pour désigner un vainqueur (**Il ne sera pas joué de prolongation**).

**Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par la C.R. Arbitrage.**

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe recevante, sauf désignation par la C.R. Délégués.

**REGLEMENT FINANCIER**

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

**ACCES AUX MATCHES**

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

**TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES**

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.  
En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à [competlfna@lfna.fff.fr](mailto:competlfna@lfna.fff.fr)  
Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

**ATTENTION !!!**

**Cette Coupe est ouverte aux joueurs U15, U14 et U13 (3 maximum) aux conditions de surclassement de l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.**

**Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match.**

**En conformité avec l'article 24/A Alinéa 1 et 2 des Règlements Généraux de la LFNA, il peut être procédé au remplacement de trois joueurs au cours d'un match.**

**La règle des remplacés remplaçants s'applique durant toute la compétition.**

---

### 3. CHAMPIONNATS

---

#### U18 REGIONAL 1

Match n° **28575926** – Poule A – Bergerac Périgord F.C. / E.S. Saintes Football du 29/03/2025

Courriel de l'E.S. Saintes Football du 29/03/2025 à 08h18 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'E.S. Saintes Football**.

Amende de 109 euros pour forfait à l'E.S. Saintes Football (1er forfait).

Match n° **28575929** – Poule A – F.C. Chauray / A.G.J.A. Caudéran du 29/03/2025

Courriel de l'A.G.J.A. Caudéran du 28/03/2025 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'A.G.J.A. Caudéran**.

Amende de 109 euros pour forfait à l'A.G.J.A. Caudéran (1er forfait).

## COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION DU 10 AVRIL 2025

PAGE 6/7

Match n° 28576203 – Poule B – S.A. Mérignacais / Stade Montois du 05/04/2025

Courriel du Stade Montois du 04/04/2025 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du Stade Montois** (3ème forfait).

S'agissant du **3<sup>ème</sup> forfait**, le **STADE MONTOIS** est déclaré **FORFAIT GENERAL**.

Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.

Amende de **328 euros** pour forfait général au Stade Montois.

### U18 REGIONAL 2

Match n° 28576380 – Poule A – G.J. Val de Vonne / F.C. Dompierre Ste-Soulle du 05/04/2025

Courriel du F.C. Dompierre Ste-Soulle du 05/04/2025 à 10h13 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C. Dompierre Ste-Soulle** (3ème forfait).

S'agissant du **3<sup>ème</sup> forfait**, le **F.C. DOMPIERRE STE-SOULLE** est déclaré **FORFAIT GENERAL**.

Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.

Amende de **328 euros** pour forfait général au F.C. Dompierre Ste-Soulle.

Match n° 28576605 – Poule B – S.A. Le Palais sur Vienne / E.S. Bruges du 12/04/2025

Courriel de l'E.S. Bruges du 08/04/2025 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'E.S. Bruges**.

Amende de 109 euros pour forfait à l'E.S. Bruges (1er forfait).

Match n° 28576699 – Poule C – F.C.E. Mérignac Arlac / A.S. Mazères Uzos Rontignon du 12/04/2025

Courriel de l'A.S. Mazères Uzos Rontignon du 09/04/2025 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'A.S. Mazères Uzos Rontignon**.

Amende de 109 euros pour forfait à l'A.S. Mazères Uzos Rontignon (1er forfait).

### U16 REGIONAL 1

Match n° 28583163 – Poule B – Aviron Bayonnais / Stade Bordelais du 22/03/2025

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Discipline du 03/04/2025 qui **ca décidé de sanctionner l'équipe U16 R1 du Stade Bordelais d'un retrait d'un (1) point au classement**.

### U16 REGIONAL 2

Match n° 28583359 – Poule B – G.J. Entente du Barreau / A.S. St-Sulpice le Guérétois du 15/03/2025

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 28/03/2025 qui **donne le match à jouer à une date ultérieure sur le terrain du G.J. Entente du Barreau**.

### U14 REGIONAL 2

Match n° 30098455 – Poule E – F.C. de St-Médard en Jalles / G.J. J.S. Vallée du Lot du 22/03/2025

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 28/03/2025 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain**.

**Prochaine réunion :** .sur convocation.

Le Président,  
**Patrick DEMARET**



Le secrétaire de séance,  
**Philippe MOUTHAUD**



**Procès-Verbal validé le 14 avril 2025 par Mme Catherine VEYSSY, Secrétaire Générale de la LFNA.**

